

COMMUNE DE MITTELWIHR

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Mittelwihr
de la séance du 4 octobre 2011
sous la présidence de Monsieur Hugues SPENLEHAUER, Maire

Etaient présents :

Monsieur Hugues SPENLEHAUER, Maire,
Messieurs Alain KLEINDIENST et Jean-Michel HERRSCHER, adjoints,
Monsieur Jean-Claude BURGHART, Madame Arlette ECKERT, Madame Eve FONNE,
Monsieur Gilbert LEIB, Madame Fanny OSTER, Madame Marie-France SIEGLER et
Monsieur Dominique WALTSBURGER, conseillers municipaux.

Etait excusé, pas représenté :

Monsieur Christian WURTZ, conseiller municipal

Procurations :

Monsieur Jean-Jacques ZIRGEL, 2^e Adjoint au Maire à Monsieur Alain KLEINDIENST,
1^{er} Adjoint au Maire
Monsieur Olivier BERGER à Madame Fanny OSTER
Monsieur Hervé FRANTZ à Monsieur Dominique WALTSBURGER
Monsieur Philippe SCHEIDECKER à Monsieur Jean-Michel HERRSCHER

Secrétaire de séance :

Madame Martine OTTERMANN, Secrétaire de Mairie

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance du 6 septembre 2011
2. Office National des Forêts (ONF) – Projet d'exploitations groupées (coupes mécanisées) – Convention d'exploitation mécanisée en régie
3. Chasse – Lot 2 "Société de chasse de Riquewihr" – Renouvellement des agréments de garde-chasse
4. Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) – Formation des agents à compter du 1^{er} janvier 2012
5. Finances communales – Décisions modificatives
6. Divers
 - Date du prochain Conseil Municipal : 8 novembre 2011

POINT N°1**Approbation du compte rendu de la séance du 6 septembre 2011**

Monsieur le Maire présente le compte rendu de la séance du 6 septembre 2011.

Après délibération, le compte rendu est adopté à l'**UNANIMITE**.

POINT N°2**Office National des Forêts (ONF)****– Projet d'exploitations groupées (coupes mécanisées) – Convention d'exploitation mécanisée en régie**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Messieurs Nicolas DOLIDON, Arnaud BEZARD et Patrick TIBILETTI, représentants de l'Office National des Forêts (ONF), venus soumettre aux élus, le projet de convention par laquelle la Commune et l'ONF conviennent de mettre en œuvre des opérations de vente et d'exploitation groupées de bois.

L'intervention s'ouvre sur la définition précise de l'objet de la convention, où l'on rappelle que :

- « L'exploitation groupée des bois désigne l'opération par laquelle, en vue d'une vente groupée de bois façonnés, une collectivité met les bois à disposition de l'ONF alors qu'ils sont encore sur pied, à charge pour l'ONF, de prendre en charge leur exploitation, de les mettre en vente, et de reverser à chaque collectivité la part qui lui revient après déduction des charges engagées par l'ONF ».
- « Une vente groupée de bois désigne l'opération par laquelle l'ONF procède, dans un contrat de vente unique conclu en son nom, à la mise en vente de bois provenant de plusieurs propriétaires de forêt relevant du régime forestier et reverse ensuite à chacun d'entre eux la part qui lui revient ».

complétée par des explications détaillées sur les conditions particulières qui la régissent et notamment le recours aux coupes mécanisées.

Pour l'ONF, la personne responsable de l'exécution de la convention, est Monsieur Patrick TIBILETTI, animateur exploitations mécanisées, qui, pour l'occasion, invite les membres du Conseil Municipal à une visite sur site, au démarrage d'un chantier d'exploitation mécanisée en régie.

Madame Arlette ECKERT rejoint l'assemblée à 20h30.

Après délibération, **à l'UNANIMITE**, le Conseil Municipal

- approuve la conclusion de la convention proposée par l'ONF,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document y afférent.

POINT N°3

Chasse – Lot 2 "Société de chasse de Riguewihl"

– Renouvellement des agréments de garde-chasse

Par courrier du 26 août 2011, la Sous-Préfecture sollicite l'avis du Conseil Municipal pour le renouvellement des commissionnements de garde-chasse particulier concernant Messieurs Jean-François WURTZ, Pascal PERROTEY-DORIDANT et Jacques JUNG.

Après délibération, **à l'UNANIMITE**, le Conseil Municipal

- émet un avis favorable à cette demande à condition que l'avis de la Fédération Départementale des Chasseurs le soit aussi.

POINT N°4

Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)

– Formation des agents à compter du 1^{er} janvier 2012

Monsieur le Maire donne communication du courrier émanant du CNFPT relatif à l'amputation de 10 % de la cotisation pour la formation des agents territoriaux, applicable au 1^{er} janvier 2012.

L'amendement du sénateur Jean ARTHUIS, adopté dans la loi de finances rectificative pour 2011, prévoit d'abaisser la cotisation versée au centre de 1 % à 0.9 % avec pour probables conséquences des dépenses supplémentaires telles que formations payantes et prises en charge des frais annexes (transport, restauration, hébergement, ...).

Après délibération, **à l'UNANIMITE**, le Conseil Municipal

- demande que soit rétabli le taux plafond de 1 % de la cotisation versée au CNFPT par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents ;
- et charge le Maire ou son représentant de donner communication de ce vœu à Monsieur le Préfet.

POINT N°5**Finances communales****– Décisions modificatives**5.1. Ventes de bois - Escomptes accordés

En cas de paiement comptant des sommes dues, dans les 20 jours suivant la vente, l'acheteur bénéficie d'un escompte d'1 % du prix de vente.

Monsieur le Maire propose d'inscrire cette nouvelle dépense au Budget Primitif 2011.

Après délibération, **à l'UNANIMITE**, le Conseil Municipal

- donne son accord pour l'inscription de cette dépense nouvelle qui donne lieu au transfert de crédits suivants :
Décision modificative n° 1/2011 - Section de fonctionnement
Crédit du compte 665000 par le débit du compte 61523 pour un montant de 500 €

5.2. Réforme de la fiscalité professionnelle – Prélèvement du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources communales et intercommunales (FNGIR)

Suite à la réforme de la fiscalité professionnelle, et notamment à la mise en œuvre des deux mécanismes d'équilibre que sont la DCRTP (Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) et le FNGIR, il convient de procéder à des ajustements provisoires sur les avances de fiscalité directe locale perçues à compter de septembre 2011.

Après délibération, **à l'UNANIMITE**, le Conseil Municipal

- donne son accord pour l'ajustement des avances de fiscalité directe locale, qui donne lieu au transfert de crédits suivants :
Décision modificative n° 2/2011 - Section de fonctionnement
Crédit du compte 739116 par le débit du compte 61523 pour un montant de 24 573 €

POINT N° 6**Divers**

- Ecole unique – Organisation de la Saint Nicolas et du Noël des écoliers 2011
- Urbanisme – Présentation du tableau des autorisations délivrées courant 2011
- Commission fêtes et cérémonies « élargie » – Compte rendu de la réunion du 14 septembre 2011

- Commission fêtes et cérémonies « élargie » – Date de la prochaine réunion : jeudi 27 octobre 2011 à 18h³⁰ (Préparation de la cérémonie du 11 novembre)
- Commission culture et communication – Dates des prochaines réunions en vue de l'édition 2011 du bulletin communal : mercredi 16 novembre et 7 décembre 2011 à 18h³⁰
- Carrefour de la Rue du 25 décembre – Installation d'une balise d'obstacle
- Date du prochain Conseil Municipal : 8 novembre 2011 à 20h

Levée de séance à 22h